

ANNEE 2018

BUDGET : BUDGET EAU

BUDGET PRIMITIF

M49

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE LES DEUX ALPES**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURG D'OIANS

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE LES DEUX ALPES**

20006443400083

REPUBLIQUE FRANCAISE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	
BP	2018
I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) À servir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent. des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		VUE D'ENSEMBLE	
II	A1		
EXPLOITATION			
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		627 720,00	246 000,00
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)		(si excédent) 381 720,00
+		=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		627 720,00	627 720,00
INVESTISSEMENT			
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		487 220,00	760 187,42
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		21 212,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 251 755,42		(si solde positif)
+		=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		760 187,42	760 187,42
+		=	
TOTAL DU BUDGET (3)		1 387 907,42	1 387 907,42

(1) Cf. Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la règle effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) Soit de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou soit de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	447 720,00
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	447 720,00

Pour information :

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 187,42

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	149 083,42	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	149 083,42	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement						
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	478 536,58	0,00	272 967,42	272 967,42	272 967,42
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 700,00	0,00	39 500,00	39 500,00	39 500,00
Total des recettes financières						
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)	522 236,58	0,00	312 467,42	312 467,42	312 467,42
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section d'exploitation (4)	484 720,00	227 352,00	312 467,42	312 467,42	312 467,42
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	221 000,00	220 368,00	220 368,00	220 368,00	220 368,00
041	Opérations patrimoniales (4)	705 720,00	447 720,00	447 720,00	447 720,00	447 720,00
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 377 040,00	0,00	760 187,42	760 187,42	760 187,42

RECETTES D'INVESTISSEMENT

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	251 755,42
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 187,42

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves	346 000,00	21 212,00	387 220,00	387 220,00	408 432,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	140 001,42	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses financières						
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)	140 001,42	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	486 001,42	21 212,00	487 220,00	487 220,00	508 432,00
041	Opérations patrimoniales (4)	412 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		898 503,42	21 212,00	487 220,00	487 220,00	508 432,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 187,42
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	261 756,42
+	

Dépenses d'investissement - Total		508 432,00	0,00	508 432,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	408 432,00	0,00	408 432,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45.	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 720,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	

Dépenses d'exploitation - Total		180 000,00	447 720,00	627 720,00
011	Charges à caractère général	35 000,00	0,00	35 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	15 000,00
66	Charges financières	40 000,00	0,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	90 000,00	0,00	90 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	220 368,00	220 368,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	227 352,00	227 352,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 187,42
=	
AFFECTATION AUX COMPTES 106	272 967,42
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

Recettes d'investissement - Total		39 500,00	447 720,00	487 220,00
021	Virement de la section d'exploitation			
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	227 352,00	227 352,00
28	Amortissements des immobilisations		220 368,00	220 368,00
27	Autres immobilisations financières	39 500,00	0,00	39 500,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 720,00
=	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	381 720,00

Recettes d'exploitation - Total		246 000,00	0,00	246 000,00
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	220 000,00	0,00	220 000,00
76	Produits financiers	26 000,00	0,00	26 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

B2	BALANCE GENERALE DU BUDGET
II	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	40 000,00	35 000,00	35 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	50 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)				
66	Charges financières (b)(8)	50 000,00	40 000,00	40 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	83 000,00	90 000,00	90 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	83 000,00	90 000,00	90 000,00
022	Depenses imprévues (exploitation) (f)	16 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f				
023	Virement à la section d'investissement	484 720,00	227 352,00	227 352,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	221 000,00	220 368,00	220 368,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	221 000,00	220 368,00	220 368,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
		705 720,00	447 720,00	447 720,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)				
		945 420,00	627 720,00	627 720,00
RESTES A REALISER 2017 (13)				
			0,00	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)				
			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				
			627 720,00	627 720,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote L-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
 (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
 (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (9) Si la règle appliquée le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
 (11) Cf. Modalités de vote L-B.
 (12) ID : 038-2000064434-20180326-BP2018-EAU-BF
 Affiché le
 Reçu en préfecture le 03/04/2018
 Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

(9) S'inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = D1 040, RE 043 = DE 043.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Hors restes à réaliser.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	381 720,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 720,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar		0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00	220 000,00	220 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	210 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)	29 201,83	26 000,00	26 000,00
7688	Autres produits financiers	29 201,83	26 000,00	26 000,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	412 502,00	0,00	0,00
7875	Reprises sur prov. pour risques et charges exceptionnels (f)	412 502,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		651 703,83	246 000,00	246 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

B4-1 1.000
5104

(9) C.C. inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (10) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) C.C. inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (10) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le compte 15.2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, 01 040 = RC 042.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Hors restes à réaliser.

(2) Cf. Modalités de vote.

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

760 187,42	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
=	
251 755,42	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)
+	
21 212,00	RESTES A REALISER 2017 (10)
+	

Chap/ art (1)	Libelle (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	346 000,00	387 220,00	387 220,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	346 000,00	387 220,00	387 220,00
2316	Total des dépenses d'équipement	346 000,00	387 220,00	387 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 001,42	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	140 001,42	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	140 001,42	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	486 001,42	487 220,00	487 220,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	412 502,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	412 502,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux (8)	412 502,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	412 502,00	0,00	0,00
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)	898 503,42	487 220,00	487 220,00

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU		BP	2018
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLO

(9) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Hors restes à réaliser.

(3) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 187,42
--	------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

RESTES A REALISER 2017 (9)	0,00
----------------------------	------

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	149 083,42	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	149 083,42	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	149 083,42	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	478 536,58	272 967,42	272 967,42
1068	Autres réserves	478 536,58	272 967,42	272 967,42
27	Autres immobilisations financières	43 700,00	39 500,00	39 500,00
2763	Créances sur des collectivités publiques	43 700,00	39 500,00	39 500,00
	Total des recettes financières	522 236,58	312 467,42	312 467,42
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	671 320,00	312 467,42	312 467,42
021	Virement de la section d'exploitation	484 720,00	227 352,00	227 352,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	221 000,00	220 368,00	220 368,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	117 000,00	220 368,00	220 368,00
281561	Service de distribution d'eau	104 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	705 720,00	447 720,00	447 720,00
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	705 720,00	447 720,00	447 720,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 377 040,00	760 187,42	760 187,42

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

III - VOTE DU BUDGET
III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libelle (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
	0,00	0,00

TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)
 Excédent de financement si positif
 Besoin de financement si négatif

--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre, faire l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A1.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des		Encours restant dû au 01/01/N
					remboursements N-1 Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Credits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature Banque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démision ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total					1 871 236,92									
NVMPH275318EUR	SFIL	28/06/2002		01/10/2002	160 071,47 F			6,06	6,54907	A	X		N	A-1
NVMPH275323EUR	SFIL	01/08/2005		01/08/2006	741 185,45 R		EURIBOR	0,0	2,65732	A	X		N	A-1
MONN27531EURANCI	SFIL	10/05/2006		01/09/2006	370 000,00 F			4,37	4,37088	A	X		N	A-1
A0110C60	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	22/10/2010		25/03/2011	100 000,00 F			3,34	3,3905	A	X		N	A-1
A011A91000	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	12/07/2011		25/03/2012	500 000,00 F			4,72	4,72488	A	X		N	A-1
Total général					1 871 236,92									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor, 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Emprunts et Dettes au 01/01/2018

Nature haque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts peçus (16)	
Totaux emprunts en euros (total)		0,00		985 480,35					98 624,23	38 962,61	0,00	2 089,42
NVMP-H275318EUR/	N	0,00		44 814,65	3,08	F		6,54907	10 235,12	2 715,77	0,00	0,00
NVMP-H275323EUR/	N	0,00		284 622,98	6,58	R	EURIBOR	2,65732	51 509,60	7 038,37	0,00	0,00
MON27531EURANCI	N	0,00		185 709,19	12,67	F		4,37088	14 285,32	8 115,49	0,00	0,00
AD110060	N	0,00		82 919,53	22,17	F		3,3905	2 440,59	2 807,96	0,00	2 089,42
AD111A97000	N	0,00		387 394,00	13,17	F		4,72488	20 153,60	18 285,00	0,00	0,00
Total général		0,00		985 480,35					98 624,23	38 962,61	0,00	2 089,42

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 686.
 (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 786.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le
 ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV
A1.3

Envoyé en préfecture le 03/04/2018
Reçu en préfecture le 03/04/2018
Affiché le 03/04/2018
ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

Variables par structure de taux selon le plus élevé (hors ligne, indique le numéro de tronc) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Variable de taux, taux simple encadré (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)												0,00	0,00	0,00 %
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) ; 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2018 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

A1.4

	Indices sous-jacents					
	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.	Nombre de produits	5				
	% de l'encours	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	985 460,35				
	Nombre de produits					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros					
	Nombre de produits					
(F) Autres types de structures	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A1.5

	Emprunt couvert							Instrument de couverture					Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Total														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (zoo, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé	Taux reçu (7)	Index (5)	Niveau de taux (6)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

 SLO

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
AUTRES DETTES	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	BP	2018
--	----	------

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL		Délégation du	
Biens de faible valeur		04/03/2010	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :		1 000,00€	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT BATIMENTS	15	
Linéaire	APPAREILS, MATERIEL DE BUREAU, OUTILLAGES	5	
Linéaire	BATIMENTS DURABLES	30	
Linéaire	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
Linéaire	FRAIS ETUDES	4	
Linéaire	GENIE CIVIL CAPTAGE TRAITEMENT EP ...	30	
Linéaire	GENIE CIVIL STATIONS EPURATION	25	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	3	
Linéaire	MOBILIER DE BUREAU	10	
Linéaire	RESEAU EAU POTABLE	50	

IV - ANNEXES	
IV	ELEMENTS DU BILAN
A2	METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

TOTAL								
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations au 01/01/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE		

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	BP 2018
IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

B4-3-075

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent
« Etat des provisions » qui font l'objet d'un élément.

23

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	-------------------------------	---------------	---	---	--------------------------------

IV	IV - ANNEXES
A3.2	ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	BP	2018
--	----	------

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

B4-1-2018

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (+) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation globale du budget - vue d'ensemble

des ressources propres	100 000,00	21 212,00	D001	251 755,42	372 967,42
Op. de l'exercice		Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)		Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
=A + B		100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00	0,00

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES
IV	A4.1	

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

Montant	II	372 967,42
	IV	760 187,42
	V = IV - II (6)	+ 387 220,00
Solde		
Dépenses à couvrir par des ressources propres		
Ressources propres disponibles		

Total ressources disponibles	487 220,00	0,00	0,00	272 967,42	760 187,42
Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Soide d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV	

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
		487 220,00 III	487 220,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	39 500,00	39 500,00
	Autres immobilisations financières	39 500,00	39 500,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	447 720,00	447 720,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	220 368,00	220 368,00
021	Virement de la section d'exploitation	227 352,00	227 352,00

RESSOURCES PROPRES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

26

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

DEPENSES		RECETTES	
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)
	Montant		Montant
	Total des dépenses réelles		Total des recettes réelles
	Total des dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordre
	TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL

ANNEXES	
Ax.1.1	
COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	
BP	2018

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

RECETTES		DEPENSES	
Montant	Libellé (2)	Montant	Libellé (2)
	Total des recettes réelles		Total des dépenses réelles
	Total des recettes d'ordre		Total des dépenses d'ordre
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		TOTAL GENERAL DES DEPENSES

ANNEXES	
Ax.1.2	ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
 (2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
 (3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

DEPENSES		RECETTES	
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)
	Montant		Montant
	Total des dépenses réelles		Total des recettes réelles
	Total des dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordre
	TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL

	IV - ANNEXES
IV	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
 (2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

RECETTES		DEPENSES	
Montant	Libellé (2)	Montant	Libellé (2)
	Total des recettes réelles		Total des dépenses réelles
	Total des recettes d'ordre		Total des dépenses d'ordre
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		TOTAL GENERAL DES DEPENSES

IV	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV - ANNEXES	ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
IV	A6



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Recettes nettes (b-d)					

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre

B4-3-4-A7

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV
B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pour modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 56111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

B4-3-A12

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 246 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-20004434-20180326-BP2018 EAU-BF

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

B4-3-A-R13
SLO

Article Subventions (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

IV	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
B1.3	

BP	2018	COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU
----	------	--

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

B4-3-A-R14
SLO4

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

35

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit de bailleur	Durée du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
Montant des redevances restant à courir										

IV	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
B1.4	8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

BP	2018	COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU
----	------	--

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

B4-3 A R 14 SLO

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périod- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

IV	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
B1.6	ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

B4-3-AR14 SLO4

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

IV	IV - ANNEXES
B1.7	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

B4-3-4-R21

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
à des révisions.
(3) ID : 038-200064434-20180326-BP2018 EAU-BF
sommes.

N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	Montant des AP		Montant des CP	

IV	IV - ANNEXES
B2.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

IV	IV - ANNEXES
B2.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE					Montant des CP	
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations au 01/01/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Sommes.
 (3) EAU-BF BP2018-20180326-9244434-0002000038 : ID

B4-3-4-R21
 SLO4

Affiché le
 Reçu en préfecture le 03/04/2018
 Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

BP 2018

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

**IV
C1.1**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/001022C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * Période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPPT (0,8 * 8/12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

BP 2018

IV

C1.1

ELEMENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

BORES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (01 du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : emplois de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles de services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services des communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

B4-3-4-3-14

43

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexe au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

IV - ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE
IV	C1.2

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	BP	2018
--	----	------

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLO
B4-3-4-02

ID : 038-200064434-20180326-BP2018_EAU-BF

45

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (oui / non) (SPIC/SPA)	Nature de TVA
-----------	------------------	------------------	----------------------------	----------	---	---------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	BP	2018
--	----	------

A....., le

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 22 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0

Delibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
 A Les Deux Alpes le 26 mars 2018

Présenté par le Maire,
 A Les Deux Alpes le 26 mars 2018

Le Maire,
 F. ROBERT

IV - ANNEXES	ARRETE ET SIGNATURES
IV	D

SOMMAIRE	
Informations générales	
p.2	Modalités de vote du budget
II. Présentation générale du budget	
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
III. Vote du budget	
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.12	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
A - Eléments du bilan	
p.13	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.14	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
p.16	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.17	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
p.18	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
p.20	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes
p.21	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.22	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
p.23	A3.2 - Etalement des provisions
p.24	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.25	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
p.26	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation
p.27	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement
p.28	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp
p.29	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv
p.30	A6 - Etat des charges transférées
p.31	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers
B - Engagements hors bilan	
p.32	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la région
p.33	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
p.34	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
p.35	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
p.36	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
p.37	B1.6 - Etat des autres engagements donnés
p.38	B1.7 - Etat des engagements reçus
p.39	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
p.40	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
C - Autres éléments d'informations	
p.41	C1.1 - Etat du personnel titulaire
p.43	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la région
p.44	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.45	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures	
p.46	D - Arrêté et signatures
IV - ANNEXES	
Jointes Sans Objet	